

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE
COMMERCIALE**

Nom et adresse de la personne publique :

Syndicat Mixte Portuaire Royan – Bonne Anse
1 rue de la Vieille Jetée – CS 90053
17201 ROYAN CEDEX

Objet : Le Syndicat Mixte informe le public de l'appel à candidature pour l'octroi d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public et d'une autorisation d'activités professionnelles, sur le Port de Bonne Anse, commune des Mathes La Palmyre. Elle se décompose de la façon suivante :

- Une autorisation d'activité professionnelle dont la nature est : **Location de bateaux et jet-skis, encadrement de randonnées sans permis et bouées tractées.**
- Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public intégrant :
 - une surface nue à flot de 150 m² destinée à accueillir un aménagement flottant (non fourni) pour stockage de jet-skis (16 machines au maximum). Possibilité de mettre en place un cabanon flottant pour les besoins de l'exploitation objet de la présente. La présence éventuelle de ce dernier réduira d'autant la capacité de stockage de jet-skis.
 - une surface à terre nue de 25 m² destinée à accueillir un kiosque/billetterie (non fourni) pour les besoins de l'exploitation objet de la présente.
- 4 emplacements de navires à flots, objet de contrats annuels. Les bateaux ne devront pas dépasser une longueur maximale de 7 m, facturés sur la base des tarifs en vigueur.

Tous les projets d'aménagement à terre ou à flot devront être validés par le Syndicat avant toute réalisation.

Lieu d'exécution : Port de Plaisance de Bonne Anse, commune des Mathes La Palmyre.

Date de début de l'AOT :

Durée : la durée des autorisations sera proposée par le pétitionnaire et ne devra en aucun cas dépasser cinq années, sauf à justifier d'investissements nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations.

Redevance : à titre d'information, la redevance annuelle globale sera composée comme suit:

- Une redevance fixe, correspondant à l'occupation du domaine public à terre, pour la surface destinée à recevoir un kiosque/billetterie (25 m²) et à flot pour la surface réservée à l'accueil des jet-skis et local de service (150 m²).
- Une redevance d'amarrage pour chaque bateau à flot, selon tarification portuaire en vigueur. Quatre places sont mises à disposition (longueur maxi = 7m) et feront l'objet d'une facturation annuelle, y compris en l'absence physique de navires.
- Une redevance variable calculée sur la base de 3% du chiffre d'affaires réalisé grâce à l'obtention des autorisations objet de la présente.

Type de procédure : appel à la concurrence pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public et d'une autorisation d'activités professionnelles.

Date limite de réception des candidatures : 17 décembre 2018

Documents à fournir :

- Dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire avec activité(s) commerciale(s) dûment rempli à solliciter à l'adresse suivante : contact@port-royan.com
- Un dossier complet intégrant tous documents et informations permettant au Syndicat Mixte d'appréhender et d'analyser au mieux la proposition du candidat. Le syndicat se réserve le droit de solliciter le candidat pour tout complément d'information.

Conditions d'attribution :

Les candidats seront départagés selon l'appréciation globale de la qualité du dossier présenté, notamment au regard de :

- la contribution à l'animation du port et à sa mise en valeur,
- la période d'ouverture,
- la proposition des aménagements et investissements envisagés dans le respect du site,
- la pertinence et la qualité de la communication envisagée,
- la qualité de la proposition commerciale,
- les mesures prises pour limiter les nuisances auprès notamment des autres usagers du port

Les candidats ayant répondu au mieux à ces conditions d'attribution seront reçus pour leur préciser les modalités de l'occupation et de l'exploitation du domaine public.

Le lauréat sera celui qui aura obtenu la meilleure notation au regard du critère énoncé.

Les dossiers de candidature devront être remis par pli postal à l'adresse suivante :

SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ROYAN BONNE-ANSE
1 rue de la Vieille jetée – CS 90053
17201 ROYAN CEDEX

ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@port-royan.com